



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

JS/PG

P.V. PETI 08

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 02 avril 2019

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 13 mars 2019
2. Avis quant à la recevabilité des nouvelles demandes de pétition publique

Demande de pétition publique 1234 - L'introduction d'un cours obligatoire de premier secours dans le programme d'enseignement secondaire au Luxembourg

Demande de pétition publique 1235 - Moins de chiens dans les refuges et PLUS de maisons (appartements) qui autorisent les animaux domestiques

Demande de pétition publique 1236 - Luxemburg soll unverwechselbar werden durch die Änderung der Nationalflagge "Rout,Wäiss,Blo" in "Roude Léiw"

Demande de pétition publique 1237 - Réflexion à l'échelle nationale concernant les conditions de circulation dans le pays durant la semaine de travail

Demande de pétition publique 1238 - Fir manner Verpackungsplastik an Verpackungsalternativen fördern

Demande de pétition publique 1239 - Contre l'installation du réseau 5G au Luxembourg

Demande de pétition publique 1240 - Fir d'Ausweiten vum Recyclen a fir d'Verschaffen vum Recycling als Rohstoff

Demande de pétition publique 1241 - 5G Verbot

Demande de pétition publique 1242 - Referendum fir en direkt-demokratesche politesche System ze erméiglechen

Demande de pétition publique 1243 - Réduction des impôts et augmentation des taxes sur carburants

Demande de pétition publique 1244 - Prix du logement accessible pour tout le monde

Demande de pétition publique 1245 - Demande d'un extrait RCSL dans la langue (anglaise) de rédaction des statuts

Demande de pétition publique 1246 - Hallwen Dag (4h) Congé nom Bluttspenden, per Gesetz festhalen

Demande de pétition publique 1247 - Validité du passeport de 5 à 10 ans

Demande de pétition publique 1248 - Prime de proximité

Demande de pétition publique 1249 - Nettoyons et sécurisons nos transports en commun et nos gares !

Demande de pétition publique 1250 - Entamer la démarche et prendre les mesures nécessaires pour mettre en place une Convention Collective de Travail (CCT) dans les secteurs sanitaire, d'aide et de soins et social en remplacement des CCT existantes, à savoir la CCT-FHL et la CCT-SAS

Demande de pétition publique 1251 - Zäitlech gereegelt Zone 30

Demande de pétition publique 1252 - Aménagement d'une voie dédiée aux bus sur les autoroutes

Demande de pétition publique 1253 - Pour des naissances saines tout en promouvant le respect des choix propres à chaque femme

Demande de pétition publique 1254 - Smart traffic lights

Demande de pétition publique 1255 - Pour que l'école maternelle/primaire commence plus tard que 07h50

3. Suivi des pétitions en cours d'instruction

4. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Gilles Baum, remplaçant M. Gusty Graas, M. Alex Bodry, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Franz Fayot, remplaçant Mme Lydia Mutsch, M. Paul Galles, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gusty Graas, Mme Lydia Mutsch

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 13 mars 2019

Le projet de procès-verbal sous rubrique est adopté.

2. Avis quant à la recevabilité des nouvelles demandes de pétition publique

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif relatif à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

Demande de pétition publique 1234 - L'introduction d'un cours obligatoire de premier secours dans le programme d'enseignement secondaire au Luxembourg

Dépôt: le 11.03.2019 à 22:12

Pétitionnaire: Filipe Da Silva

Demande de pétition publique 1236 - Luxemburg soll unverwechselbar werden durch die Änderung der Nationalflagge "Rout,Wäiss,Blo" in "Roude Léiw"

Pétition au nom de "Demokratesch Volleks Partei" en qualité de "Nationalpräsident"

Dépôt: le 13.03.2019 à 16:52

Pétitionnaire: Marc Dax

Demande de pétition publique 1239 - Contre l'installation du réseau 5G au Luxembourg

Dépôt: le 15.03.2019 à 10:43

Pétitionnaire: Carlo Noel

Demande de pétition publique 1243 - Réduction des impôts et augmentation des taxes sur carburants

Dépôt: le 19.03.2019 à 11:50

Pétitionnaire: Dinis Pires

Demande de pétition publique 1244 - Prix du logement accessible pour tout le monde

Dépôt: le 19.03.2019 à 12:32

Pétitionnaire: Massimo Regno

Demande de pétition publique 1245 - Demande d'un extrait RCSL dans la langue (anglaise) de rédaction des statuts

Dépôt: le 19.03.2019 à 14:17

Pétitionnaire: Marc Bodelet

Demande de pétition publique 1246 - Hallwen Dag (4h) Congé nom Bluttspenden, per Gesetz festhalen

Dépôt: le 19.03.2019 à 22:00

Pétitionnaire: Luc Hoffmann

Demande de pétition publique 1247 - Validité du passeport de 5 à 10 ans

Dépôt: le 20.03.2019 à 05:40

Pétitionnaire: Dimitri Druciak

Demande de pétition publique 1249 - Nettoyons et sécurisons nos transports en commun et nos gares !

Dépôt: le 20.03.2019 à 14:29

Pétitionnaire: Geoffrey Aubert

Demande de pétition publique 1250 - Entamer la démarche et prendre les mesures nécessaires pour mettre en place une Convention Collective de Travail (CCT) dans les secteurs sanitaire, d'aide et de soins et social en remplacement des CCT existantes, à savoir la CCT-FHL et la CCT-SAS

Dépôt: le 21.03.2019 à 14:36

Pétitionnaire: Frank Gansen

Demande de pétition publique 1251 - Zäitlech gereegelt Zone 30

Dépôt: le 22.03.2019 à 23:34

Pétitionnaire: Joe Holtgen

Demande de pétition publique 1252 - Aménagement d'une voie dédiée aux bus sur les autoroutes

Dépôt: le 23.03.2019 à 08:05

Pétitionnaire: Andrea De Cillia

Demande de pétition publique 1253 - Pour des naissances saines tout en promouvant le respect des choix propres à chaque femme

Dépôt: le 24.03.2019 à 21:17

Pétitionnaire: Aurore Rössler

Demande de pétition publique 1254 - Smart traffic lights

Dépôt: le 25.03.2019 à 20:48

Pétitionnaire: Max Antony

Demande de pétition publique 1255 - Pour que l'école maternelle/primaire commence plus tard que 07h50

Dépôt: le 26.03.2019 à 11:27

Pétitionnaire: Caroline Duys

Demande de pétition publique 1198 - Autofestival No More !

Dépôt: le 25.01.2019 à 11:41

Pétitionnaire: Philippe Malaisé

Demande de pétition publique 1202 - Élaboration d'une procédure juridique sérieuse en matière de pétitions qui respecte les droits des pétitionnaires et empêche l'arbitraire, tel que celui qui consiste en ce que la Chambre, organe politique par excellence, écarte toute pétition contraire au politiquement correct.

Dépôt: le 23.01.2019 à 16:43

Pétitionnaire: Pierre Peters

Demande de pétition publique 1222 - Adoption par le Grand-Duché d'une loi de compétence universelle absolue visant à réprimer les crimes et infractions graves en matière d'écologie (atteintes au climat, aux écosystèmes, aux espèces protégées, aux systèmes hydrographiques et aux réserves d'eau,)

Dépôt: le 14.02.2019 à 16:34

Pétitionnaire: Jean-Marie Paquet

Demande de pétition publique 1230 - Finanziell Onofhängegkeet fir Witfra

Dépôt: le 01.03.2019 à 22:46

Pétitionnaire: Deborah Simoes

Demande de pétition publique 1211 - Révision et intervention du gouvernement sur les tarifs du contrôle technique auprès de la SNCT

Dépôt: le 05.02.2019 à 22:44

Pétitionnaire: Joao Pedro Loureiro horta

Remarque relative à la demande de pétition publique 1211:

Étant donné que la *pétition publique 1207 - Contrôle technique*, qui avait un objet similaire à la présente demande, devra être clôturée, la *pétition publique 1211 - Révision et intervention du gouvernement sur les tarifs du contrôle technique auprès de la SNCT*, tenue en suspens à l'issue de la réunion de la Commission des Pétitions du 28 février 2019, a pu être examinée par les membres de la commission. Ils ont décidé d'aviser favorablement la demande de pétition publique 1211.

Échange de vues

Concernant la **demande de pétition publique 1202**, dont l'auteur avait été prié par la commission de reformuler son texte, Madame la Présidente Nancy Arendt estime que si l'auteur a reformulé sa pétition, il ne répond cependant pas à la demande de reformulation telle qu'émise par la commission. Madame la Présidente constate que l'auteur n'a pas exprimé l'idée qu'une pétition déposée devrait se situer dans le respect des lois existantes. Elle soulève encore un passage figurant dans la motivation de la pétition : « Une démocratie ne peut pas fonctionner si la classe politique dirigeante verrouille à la base toute discussion et tout débat qu'elle juge contraire à sa politique et à sa doctrine. » L'oratrice réfute l'accusation qui est ainsi faite envers la Commission des Pétitions. Madame la Présidente s'exprime en conséquence en faveur d'un refus de la présente pétition.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo constate que l'intitulé reformulé est devenu plus agressif que celui de la version initiale.

Monsieur le Député Marco Schank propose de refuser la demande de pétition sous avis, au vu des formulations retenues par le pétitionnaire.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf constate que la démarche calculée du pétitionnaire consiste à insinuer que la Commission des Pétitions bloque des idées et des positionnements qui seraient contraires à ses vues. Si la commission venait dès lors à refuser la pétition, le pétitionnaire pourrait prétendre que son insinuation était justifiée. Son calcul aurait ainsi fonctionné.

Monsieur le Député Franz Fayot demande s'il existe une raison juridique pour refuser la pétition sous avis. Madame la Présidente rappelle que par le passé, la commission a refusé des demandes qui l'accusaient à tort d'avoir fait ou omis de faire quelque chose. Elle cite de nouveau la phrase prémentionnée suivant laquelle la commission est accusée de verrouiller toute discussion jugée contraire à sa politique et à sa doctrine.

Madame la Députée Octavie Modert se demande si la pétition est dénigrante. Madame la Présidente estime qu'en suivant la logique avancée par le pétitionnaire, à savoir ignorer toute restriction au nom de la liberté d'expression, elle pourrait aboutir à ce que des propos racistes et dénigrants apparaissent finalement sur le site informatique de la Chambre. La Commission des Pétitions n'aurait alors plus la possibilité d'éviter un tel travers. Madame la Présidente rappelle dans ce contexte que le pétitionnaire a été condamné pour avoir publié et distribué des messages discriminatoires incitant à la haine et qu'il les avait entre autres diffusés sur internet.

Monsieur le Député Marc Hansen rappelle que la discussion actuelle ressemble à celle menée lors de la réunion précédente, lorsque la commission essayait d'évaluer le texte initialement déposé par le pétitionnaire. L'orateur attire l'attention sur la question de savoir si la demande est contraire à la procédure que la commission s'est donnée pour évaluer la recevabilité ou la non-recevabilité des pétitions. Il estime que les réflexions

sur le cheminement que pourrait suivre la pétition ne devraient pas faire l'objet des considérations du moment.

Madame la Députée Octavie Modert donne à considérer que si l'on suivait le pétitionnaire qui réclame la suppression de la procédure actuellement appliquée par la Commission des Pétitions, cela voudrait dire qu'il n'y aurait plus de procédure du tout et qu'il n'y aurait alors plus besoin d'avoir une Commission des Pétitions. Ce qui revient à dire que le pétitionnaire réclame l'abolition du droit de pétition. Pour cette raison, Madame la Députée estime qu'il convient de refuser la demande de pétition sous avis. Madame la Députée critique aussi la démarche du pétitionnaire qui utilise l'instrument des pétitions publiques pour promouvoir la ligne politique d'un ancien parti destitué, dont il était le fondateur. Madame la Députée estime aussi que le pétitionnaire n'exprime pas suffisamment clairement ce qu'il remet en question et se limite à des reproches d'ordre général, que l'oratrice estime être de nature dénigrante.

Monsieur le Député Gast Gibéryen estime qu'une personne, indépendamment du fait que son identité soit connue des membres de la commission ou non, a le droit d'exprimer dans une pétition son souhait d'abolir les règles de fonctionnement de la Commission des Pétitions. En acceptant la pétition sous avis, la commission montrerait qu'elle est ouverte à des critiques dirigées contre elle ou contre les membres de la Chambre des Députés. Monsieur le Député est d'avis qu'il conviendrait d'accepter la pétition 1202 et qu'il n'est pas utile de la faire reformuler sans cesse.

Monsieur le Député Roberto Traversini rejoint la position exprimée par Monsieur le Député Gast Gibéryen.

Monsieur le Député Paul Galles aimerait trouver une raison pour refuser la présente pétition, mais n'y parvient pas. Il pense qu'il convient d'accepter la pétition. L'orateur comprend cependant que les services de la Chambre ne sont pas contents du reproche qui leur est adressé au travers de cette pétition.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo demande, à titre d'exemple et par analogie, si l'on refusait la parole à un député qui s'exprime à la tribune de la Chambre au cas où il aurait des propos extrêmes. Monsieur le Député pense que tel ne serait pas le cas, pour autant que ses propos ne soient pas racistes ou constituent un appel à la haine. Monsieur le Député pense que le texte de la pétition sous avis n'est pas raciste et ne constitue pas une incitation à la haine. L'orateur constate qu'il ne découvre pas d'argumentation qui permette de refuser la pétition.

Madame la Présidente tient à préciser que le malaise qu'elle éprouve se rapporte à la formulation « la classe politique dirigeante verrouille à la base toute discussion et tout débat qu'elle juge contraire à sa politique et à sa doctrine », indépendamment de l'identité du pétitionnaire. Elle estime que la commission a, par le passé, demandé à l'auteur d'une pétition de la reformuler s'il a exprimé des affirmations ou insinuations similaires. Madame la Présidente souligne que la Commission ne verrouille absolument pas les débats qui seraient contraires à ses positions. Elle veut que l'auteur de la présente pétition soit traité avec la même rigueur que d'autres auteurs ayant formulé des insinuations et fausses accusations.

Monsieur le Député Alex Bodry se réfère au cadre juridique. La Constitution garantit le droit de pétition. La Chambre des Députés dispose d'un règlement y relatif, qui est assez vague en ce qui concerne la question de l'irrecevabilité d'une pétition. Monsieur le Député regrette que la Commission des Pétitions ne dispose pas d'un texte plus précis pour décider de l'irrecevabilité d'une demande de pétition. Il estime qu'il est

possible qu'un particulier porte la question devant un tribunal et que la Chambre perde le procès parce que la situation juridique n'est pas suffisamment claire. L'orateur estime qu'il faudrait se donner, par le biais du règlement de la Chambre, un cadre qui précise davantage les motifs suivant lesquels l'on peut refuser une pétition. Les principes généraux sur lesquels s'appuie la commission ne lui semblent pas inébranlables. Partant, Monsieur le Député est d'avis qu'il faudrait probablement accepter la présente pétition. Il pense encore que la Commission devrait travailler sur une révision du règlement en ce qui concerne le cadre de la recevabilité des pétitions.

Madame la Présidente constate qu'une majorité des membres de la commission tend vers l'acceptation de la présente pétition. Elle demande ce qu'il en est de la phrase où le pétitionnaire accuse la Commission des Pétitions de tout verrouiller. Faudrait-il demander au pétitionnaire de reformuler son texte en faisant abstraction de cette phrase ?

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo demande qu'on lui donne des exemples de pétitions que l'on a reformulées, alors que leurs auteurs avaient fait un procès d'intention à la Commission.

Madame la Présidente dit que les auteurs en question n'ont pas fait de procès d'intention à la Commission.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo constate que c'est justement cela - un procès d'intention - que l'auteur de la pétition 1202 intente aux membres de la commission.

Madame la Présidente rappelle une pétition qui affirmait qu'il n'y a pas de débats sur la politique de l'environnement à la Chambre. La commission avait alors prié l'auteur de reformuler son texte car son affirmation était fausse.

Monsieur le Député Franz Fayot estime que refuser la demande de pétition sous avis revient à démontrer, preuve par l'exemple, que la Commission procède à un verrouillage. Il rappelle qu'il n'entrevoit pas de moyen pour refuser la pétition sous examen.

Madame la Présidente clarifie qu'à ce stade de la discussion il ne s'agit plus de savoir s'il faut ou non refuser la pétition. Mais à présent se pose, pour elle, la question de savoir s'il faut ou non demander au pétitionnaire de supprimer la phrase concernant le « verrouillage » qui serait opéré par la Commission.

Monsieur le Député André Bauler estime que la suite du texte de la motivation est moins cinglante et se lit différemment si la phrase en question était supprimée. Si l'auteur supprimait la première phrase de sa motivation, il ne ferait pas de procès d'intention à la Commission.

Monsieur le Député Marc Goergen pense que pour demander une reformulation, il faudrait que le règlement de la Chambre offre clairement cette possibilité, dans le cas contraire, il faudrait accepter la pétition.

Madame la Présidente rappelle les cas où les membres de la commission s'interrogent sur le but d'une pétition, alors que son auteur ne s'est pas bien exprimé. Dans de tels cas, la commission lui demande de reformuler son texte.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo considère que si la commission déclare recevable la présente pétition, elle démontre que les insinuations contenues dans le

texte de la pétition sont intenable.

Madame la Députée Octavie Modert donne à considérer que si l'on accepte la présente pétition, sans demander qu'elle soit reformulée, il deviendra difficile de refuser d'autres pétitions ou de demander à leurs auteurs de les reformuler.

Monsieur le Député Roberto Traversini ne se souvient d'aucune pétition qui aurait suscité un échange de vues comparable à celui-ci pour juger d'une reformulation d'un texte et il demande qu'on lui cite des exemples où cela s'est déjà produit. En guise de réponse, Madame la Présidente rappelle la dernière et l'avant-dernière réunion de la commission.

Monsieur le Député Marco Schank tient à préciser, en réaction à l'observation de Monsieur le Député Alex Bodry concernant l'adaptation du règlement de la Chambre, que la Commission des Pétitions, sous la composition précédente, avait déjà essayé de cerner davantage le cadre réglementaire. Il rappelle aussi la pratique à l'étranger, où des commissions similaires à la Commission des Pétitions de la Chambre des Députés se retrouvent souvent dans des situations où l'arbitraire ne serait pas complètement évitable. La Commission précédente avait essayé à plusieurs reprises de réformer le règlement, mais sans arriver à conclure.

Monsieur le Député Alex Bodry rappelle que l'auteur de la pétition 1202 avait déjà introduit une pétition 1176 sous le titre « Abrogation de la loi pénale contre le racisme, l'antisémitisme et la discrimination (art. 454 et svt. Du code pénal) » qui fut déclarée irrecevable et que la présente pétition en constitue une réaction. L'orateur estime, comme il le faisait déjà au moment de l'examen de la pétition 1176, où il avait exprimé une position légèrement discordante avec celle de la majorité, que le motif du refus lui paraissait alors équivoque, la commission ayant conclu que le texte constituait une incitation à la discrimination. Monsieur le Député rappelle encore que le Luxembourg a longtemps vécu sans disposer d'une telle législation. L'orateur estime qu'un citoyen a le droit de revenir sur une loi.

Monsieur le Député Franz Fayot donne à considérer que la discussion sur le terme du « politiquement correct » est intéressante, car chaque loi et chaque loi pénale reflètent une justification idéologique qui la sous-tend. Il pense qu'il doit être possible d'en discuter dans une démocratie.

La commission procède à un vote : dix membres de la commission s'expriment en faveur de la recevabilité de la demande de pétition publique 1202, deux membres votent contre la demande de pétition. Deux membres de la commission s'abstiennent.

De ce fait, la demande de pétition publique 1202 reçoit un avis favorable de la part de la Commission des Pétitions quant à sa recevabilité.

AVIS NEGATIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif concernant les demandes de pétition publique suivantes :

Demande de pétition publique 1238 - Fir manner Verpackungsplastik an Verpackungsalternativen fördern

Dépôt: le 15.03.2019 à 10:03

Pétitionnaire: Philippe Hulsbosch

Motivation :

Pétition similaire à la pétition publique 1107 déposée le 17.09.2018. Le sujet a de plus été traité dans le cadre du débat public du 6 février 2019 et fera l'objet d'un débat d'orientation.

Demande de pétition publique 1240 - Fir d'Ausweiten vum Recyclen a fir d'Verschaffen vum Recycling als Rohstoff

Dépôt: le 15.03.2019 à 19:48

Pétitionnaire: Philippe Hulsbosch

Motivation :

Pétition jugée similaire à la pétition 1107 déposée le 17.09.2018. Le sujet a été traité dans le cadre du débat public du 6 février 2019 et fera l'objet d'un débat d'orientation.

Demande de pétition publique 1242 - Referendum fir en direkt-demokratesche politesche System ze erméiglechen

Dépôt: le 16.03.2019 à 15:39

Pétitionnaire: Christian Isekin

Motivation :

Le contenu de la présente demande de pétition publique est similaire à celui de la pétition publique 1105 « Abhaltung eines Referendums zur Einführung der Bürgergesetzgebung von unten in Luxemburg », déposée le 12.09.2018.

A REFORMULER

Les membres de la Commission des Pétitions ont demandé que les demandes de pétition publique suivantes soient reformulées :

Demande de pétition publique 1235 - Moins de chiens dans les refuges et PLUS de maisons (appartements) qui autorisent les animaux domestiques

Dépôt: le 12.03.2019 à 08:37

Pétitionnaire: Roberto Santos Lima

Les membres de la commission prient le pétitionnaire de supprimer les tournures de phrase personnelles.

Les membres de la commission prient de plus le pétitionnaire de préciser davantage le but de sa pétition. Les membres de la commission se sont en effet demandés si le pétitionnaire exige une initiative législative pour réglementer la question de la garde d'animaux dans les logements.

Demande de pétition publique 1237 - Réflexion à l'échelle nationale concernant les conditions de circulation dans le pays durant la semaine de travail

Dépôt: le 14.03.2019 à 10:54

Pétitionnaire: Victorien Naccache

Les membres de la commission voudraient obtenir des précisions sur la finalité de la démarche du pétitionnaire. Le but qu'il entend poursuivre n'apparaît pas suffisamment clairement au travers de son texte. Mis à part une réflexion générale, quelle est

l'objectif que le pétitionnaire vise à atteindre ?

Demande de pétition publique 1248 - Prime de proximité

Dépôt: le 20.03.2019 à 11:23

Pétitionnaire: Lionel Malané

Les membres de la commission prient le pétitionnaire de préciser davantage l'intitulé de sa pétition, notamment en s'inspirant des formulations qu'il utilise dans la description du but de la pétition. Il serait en effet utile pour la compréhension de l'ensemble du texte, si l'intitulé pouvait déjà indiquer succinctement la raison d'être d'une prime de proximité.

Demande de pétition publique 1214 - Interdiction de fumer dans tous les lieux publics au Luxembourg.

Dépôt: le 08.02.2019 à 18:29

Pétitionnaire: Philippe Malaisé

Dans la reformulation, que le pétitionnaire a adressée à la Commission des Pétitions, s'est glissée une erreur. A la différence de ce qui est indiqué dans l'alinéa consacré au but de la pétition, il est déjà aujourd'hui interdit de fumer dans des bars et des discothèques (Loi du 18 juillet 2013 modifiant la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac). La commission prie dès lors le pétitionnaire de bien vouloir redresser cette erreur.

La commission le rend également attentif au fait que son affirmation, selon laquelle le peuple se serait récemment exprimé en défaveur de la cigarette, risque d'être difficilement compréhensible, sinon erronée. S'il se réfère avec cette phrase au débat public du 30 janvier 2019 à la Chambre des Députés qui a eu lieu au sujet du droit de fumer sur les terrasses des restaurants, il doit noter que ce débat a porté sur deux pétitions distinctes (1069 et 1080), l'une réclamant une interdiction de fumer, l'autre réclamant le droit de fumer.

Demande de se rallier

Demande de pétition publique 1241 - 5G Verbot

Dépôt: le 16.03.2019 à 13:00

Pétitionnaire: Dane Kaufmann

Il apparaît que le contenu la pétition publique est identique à celui d'une autre demande de pétition publique (pétition publique 1239), dont le dépôt a précédé celui de la présente pétition. L'article 164(3) du règlement de la Chambre des Députés n'admet pas de pétitions à contenu similaire endéans une période de temps d'une année. La commission prie cependant le pétitionnaire de communiquer à ses services s'il est d'accord pour se rallier à la pétition publique 1239 "Contre l'installation du réseau 5G au Luxembourg", c'est-à-dire pour la signer et l'appuyer.

3. Suivi des pétitions en cours d'instruction

CLOTURES

La Commission des Pétitions procède à la clôture des pétitions suivantes :

Motif : les pétitionnaires ne se sont pas prononcés en faveur d'un reclassement en pétition ordinaire

Pétition publique 1120 - Pour la création d'un cadre juridique régissant l'établissement et le fonctionnement de la DLT (Distributed Ledger Technology), la blockchain, les cryptocurrencies et autres services et produits y afférents accompagné d'une campagne d'information

Pétition publique 1132 - Een Ënnerdach fir all Obdachlosen während dem Wanter !

Pétition publique 1133 - Mieux protéger le consommateur contre l'obsolescence programmée

Pétition publique 1134 - Wc publics

Pétition publique 1135 - Réforme du système électoral

Pétition publique 1137 - Chèques-services - Nouvelle réforme - Calcul de prise en charge en prenant en compte le loyer ou le prêt pour l'habitation principale des conjoints ou concubins et pas uniquement leurs revenus

Pétition publique 1139 - L'interdiction de la chasse dans les forêts du Luxembourg

Pétition publique 1140 - Appellation du Nouveau Stade National

Pétition publique 1141 - Accès aux halls sportifs des établissements scolaires (Lycée, Ecole primaire) après les cours ordinaires pour les associations et clubs sportifs qui sont dans le besoin

Pétition publique 1142 - Réduction du taux d'imposition à 3 % sur tous les produits d'hygiène féminins comme tampons, serviettes et autres coupes menstruelles. Ces produits doivent être taxés comme des produits de première nécessité, car ils le sont.

Pétition publique 1147 - Stoppt de Migratiounspakt

Pétition publique 1149 - Protection des parents contre le licenciement abusif après un congé de maternité ou un congé parental

Pétition publique 1151 - Interdire la commercialisation des capsules de café

Pétition publique 1154 - Egalité des Dagesmammen et Structures d'Accueil de l'Etat (Crèches, Maisons Relais) au niveau de la tarification horaire

Pétition publique 1157 - Zousätzleche Marquage op der Autobunn, fir d'Rettungsgaass ze signaliséieren

Pétition publique 1158 - Fir méi Beweegungsjuengen !

Motif : l'auteur n'a pas réservé de suite à la requête de la Commission de reformuler le texte

Pétition publique 1179 - Pour les péages aux frontières

Pétition publique 1184 - Recht op Pensioun mat 50 Joer

Pétition publique 1204 - Den Aide-soignant Beruff erëm zeréck an d'Spideeler

Pétition publique 1205 - Fir eng gerecht Besteuerung – Jiddereen an d'Steierklass II Évoluer vers une imposition équitable – La catégorie fiscale II pour tout le monde

Pétition publique 1207 - Contrôle technique

Motif : le pétitionnaire n'a pas réagi à la prise de position gouvernementale

Pétition 1007 - Pour le plafonnement des loyers

PRISES DE POSITION DU GOUVERNEMENT

Pétition 1056 - Dopingtest am Arbeitsplatz – Dopingbekämpfung per Gesetz

Prise de position commune du 13 mars 2019 du Ministre de la Santé et du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

Pétition 1142 - Réduction du taux d'imposition à 3 % sur tous les produits d'hygiène féminins comme tampons, serviettes et autres coupes menstruelles. Ces produits doivent être taxés comme des produits de première nécessité, car ils le sont.

Prise de position du Ministre des Finances du 14 mars 2019

Pétition 1118 - Pour le développement du sens critique par l'éducation aux médias face aux « fake news »

Prise de position commune du 19 mars 2019 du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre des Communications et des Médias

Les prises de position gouvernementales seront transmises aux pétitionnaires ainsi qu'aux commissions parlementaires compétentes.

4. Divers

Une délégation du « Landtag Mainz » s'est annoncée pour une visite du 4 au 6 juin 2019 de la Chambre des Députés. Les délégués du Landtag Mainz ont demandé une entrevue avec la Commission des Pétitions. La commission propose la date du 5 juin 2019 (matin), suivi d'un déjeuner.

La prochaine réunion de la Commission des Pétitions aura lieu le 30 avril 2019 à 8 heures (à confirmer).

Luxembourg, le 30 avril 2019

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp